

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N°2021 – 058 DU 10 FEVRIER 2021

portant nomination des membres du Conseil d'administration et du président du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales de Parakou.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n°2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n°2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu** le décret n°2020-007 du 08 janvier 2020 portant modification de l'article 8 décret n°2010-386 du 07 septembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales de Parakou ;
- sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- le** Conseil des Ministres entendu en ses séances du 10 février 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Université de Parakou, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Josué Koladé AZANDEGBEY**, représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Aristide Sohoun EDAH**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Donald Alexis AKAKPO**, représentant du Ministre en charge des Sports ;
- monsieur **Armand ELEGBE**, représentant du Ministre de la Santé ;
- madame **Diane GANDONOU**, Secrétaire Générale de l'Université de Parakou ;
- monsieur **Inoussa ZIME CHABI**, maire de Parakou ;

- monsieur **Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République.

Article 2

Monsieur **Josué Koladé AZANDEGBEY** est nommé Président du Conseil d'administration du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales de Parakou.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans pour compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

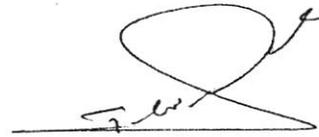
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 février 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
Et des Finances

Le Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
scientifique



Romuald WADAGNI



Éléonore YAYI LADÉKAN

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MESRS 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 20 - SGG 4 - JO 1